



CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'OIIAQ RÔLE D'AUDIENCE - AMENDÉ

Mercredi 25 septembre 2019 et Jeudi 26 septembre 2019

Salle Charlotte Tassé

Siège social de l'OIIAQ

1115-3400, boul. de Maisonneuve Ouest (Québec) H3Z 3B8

Membres du Conseil

Me Isabelle Dubuc, présidente

France Martel, inf. aux.

Serge St-Germain, inf. aux.

Heure : 9h30

NO DE DOSSIER	NOM DES PARTIES	PROCUREURS	NATURE DE LA PLAINTE
21-17-2049	Chantal Bélanger , en sa qualité de Syndique adjointe de l'OIIAQ. c. Simon Dorris	Me Anne Marie Jutras Me Karl Jérôme	<ol style="list-style-type: none">1. (...);2. A manqué de courtoisie et de respect par son agressivité, en criant, insultant et bousculant ses collègues de travail, le tout contrairement à l'article 8 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec</i> et à l'article 59.1 du <i>Code des professions</i>;3. (...);4. (...);5. N'a pas déclaré ses antécédents criminels, le tout contrairement à l'article 45.2 du <i>Code des professions</i>;6. A cherché à intimider une personne qui a participé et collaboré à l'enquête de la syndique adjointe en la menaçant de représailles, le tout contrairement à l'article 47 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires</i>.